

COMMERCE DU BOIS

(CP 125.03)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période juillet-septembre 2021. Les salaires sont indexés de 0,46%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

38h/semaine	
Non-qualifiés (à l'embauche)	13,60 €
Non-qualifiés	13,97 €
Spécialisés	14,16 €
Qualifiés	14,41 €
Surqualifiés	14,61 €
Ouvrier transporteur routier + RGPT par heure.	14,16 € + 0,57 €

Apprentis industriels - étudiants	15 ans - 55%	7,93 €
	16 ans - 57%	8,21 €
	17 ans - 64%	9,22 €
	18 ans - 72%	10,38 €
	19 ans - 80%	11,53 €
	20 ans - 90%	12,97 €
	RGPT par heure.	0,57 €
	sécurité d'existence	6,14 €